

30 - Information sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Le présent rapport vise à donner une première information aux membres du Conseil Municipal sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée scolaire 2014. Un rapport plus complet sera présenté au Conseil Municipal du 11 juillet, accompagné des délibérations afférentes (projet éducatif de territoire, évolution du dispositif Ticket Loisirs-Sports et convention Parcours culturels).

A travers la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, la Ville de Besançon a souhaité saisir l'opportunité d'élaborer un projet éducatif de territoire. Elle vise ainsi une meilleure articulation entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, dans l'objectif de prendre en compte l'enfant dans sa globalité.

Dans cette optique, le projet de la Ville repose sur plusieurs volets :

- De nouveaux horaires d'école
- Une amélioration de la qualité et de l'amplitude des accueils périscolaires (7 h 30 jusqu'à 18 h)
- La mise en place de parcours culturels proposés aux enseignants pour tous les enfants des écoles élémentaires
- Un nouveau dispositif proposé aux familles : «le sport après l'école»,
- Une adaptation des accueils de loisirs pour répondre aux nouveaux horaires le mercredi.

1. Les nouveaux horaires d'écoles

Le schéma horaire retenu par l'Inspecteur d'académie - DASEN est le suivant : 8 h 30-11 h 45 / 13 h 45-15 h 45. Ces nouveaux horaires s'appliqueront dès la rentrée dans la majorité des écoles conformément au souhait de la Ville d'harmoniser les horaires des écoles. Toutefois, il est proposé au CDEN du 25 juin 2014 des horaires différents dans deux types d'écoles maternelles, celles éloignées de l'élémentaire de rattachement pour permettre aux familles de déposer leurs enfants et dans les écoles de Planoise au vu des spécificités du quartier.

2. Améliorer l'accueil périscolaire

Des accueils périscolaires seront en place dans les écoles dès 7 h 30 jusqu'à 18 h. L'amplitude couverte sera donc plus importante qu'aujourd'hui. Les accueils périscolaires seront également rendus plus éducatifs avec la généralisation d'ateliers thématiques sur les temps d'accueil du soir. Ces ateliers sont élaborés sur la base de besoins identifiés conjointement avec les directeurs d'école.

Pour mettre en place cette évolution de l'accueil périscolaire du soir notamment, la Ville a fait le choix de structurer davantage son service périscolaire (création d'un 4^e poste de coordonnateur périscolaire, recrutement de 20 référents et modification des critères de recrutement des animateurs). Un plan de formation est également en cours.

3. Accompagner les apprentissages en temps scolaire

Le dispositif d'accompagnement des enseignements sportifs tel qu'il existe depuis de nombreuses années sera maintenu.

Des parcours culturels seront proposés aux enseignants des écoles élémentaires. Ils s'appuient sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle : connaissances du domaine, initiation pratique, rencontres avec les œuvres, les lieux, les artistes et les spécialistes. Chaque année, les classes pourront effectuer un parcours dans un domaine différent permettant ainsi aux élèves de découvrir, au cours de leur scolarité, différents domaines artistiques et culturels.

4. L'adaptation des accueils de loisirs

Devant la difficulté de prévoir précisément le besoin des familles à la rentrée, la Ville a travaillé avec les organisateurs d'accueil de loisirs pour maintenir l'offre actuelle. Une attention particulière sera néanmoins exercée durant le premier trimestre afin le cas échéant de réajuster éventuellement l'offre de service des accueils de loisirs. Un accueil d'une heure est également prévu le mercredi après la classe pour faciliter l'articulation avec le reste de la journée. L'articulation précise entre cet accueil du mercredi midi et les accueils de loisirs est en cours de définition.

5. Un nouveau dispositif «Le Sport après l'école»

Un nouveau dispositif sera mis en place après le temps scolaire en fin d'après-midi : «le sport après l'école». Il s'agit de créer de nouvelles sections sportives en proximité des écoles pour favoriser la pratique sportive en club. Ce dispositif contribuera donc à :

- Favoriser l'intervention des associations sportives Bisontines auprès des enfants,
- Densifier l'offre sportive de proximité,
- Faciliter l'accès au sport pour les plus jeunes par la mobilisation du ticket Loisirs-Sports de la Ville avec un travail en parallèle avec les clubs pour diminuer le coût de la licence.

6. La mise en place d'un comité de suivi et d'évaluation

Un dispositif partenarial de suivi de la mise en oeuvre de la réforme sera mis en place par le biais d'un Comité de suivi et d'évaluation. Ce comité partenarial sera en charge de :

- Suivre la mise en place de la réforme à Besançon,
- Valider le dispositif d'évaluation et ses conclusions,
- Suggérer des évolutions du dispositif.

Il sera installé le 3 juillet 2014.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance de cette information concernant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

«M. LE MAIRE : M. Yves-Michel DAHOUI pour 8-10 mn m'a-t-il dit.

M. Yves-Michel DAHOUI : J'essaierai de tenir Monsieur le Maire. De toute manière je vais être synthétique pour plusieurs raisons, d'abord parce qu'il y a beaucoup d'éléments très précis qui ont été communiqués à l'ensemble des élus, ça peut aussi donner la possibilité s'il y a lieu d'avoir un débat et la troisième raison complètement accessoire c'est que ma note de synthèse a totalement disparu des radars, en tout cas de mon écran et comme je suis très soucieux de l'écologie je n'ai rien imprimé, je vais donc faire confiance essentiellement à ma mémoire.

M. LE MAIRE : Qui est excellente.

M. Yves-Michel DAHOUI : Je ne sais pas, on va le vérifier. Concernant ces rythmes scolaires, je voudrais en préambule souligner qu'il y a un aspect transversal puisqu'il y a plusieurs délégations qui sont concernées, ce qui est assez logique, 4 délégations notamment l'éducation, le sport, la culture et la vie des quartiers. Tout ça se fait dans le cadre d'un plan, un projet éducatif de territoire, un PDUT, parce qu'il y a une cohérence à avoir dans l'action publique, que ça mêle plusieurs paramètres, le temps scolaire proprement dit, le temps périscolaire, le temps extrascolaire, les parcours culturels à l'intérieur du temps scolaire. Je vais détailler un peu tout à l'heure et donc il faut qu'on ait une approche très cohérente de

l'ensemble de ces éléments. Je voudrais aussi dire que ce qui est important c'est l'intérêt de l'enfant. Ça paraît une évidence quand on parle des rythmes scolaires mais chacun s'aperçoit très vite qu'au fur et à mesure des débats qu'on peut avoir, privés, publics, on finit par oublier que c'est au cœur de l'objectif, que c'est l'objectif même de cette réforme.

J'ai assisté il y a quelques semaines à un congrès national des AROEVEN, ce sont des associations d'éducation populaire, où est intervenu Christian FORESTIER. C'est une personnalité de gauche on va le dire, qui a fait partie de plusieurs cabinets, celui de Jack LANG, qui était directeur de l'Education Nationale, qui a une expertise vraiment dans ce domaine notamment sur les rythmes scolaires. J'ai été séduit par ses propos et certains rappels. Il a fait un constat qui est assez effrayant qu'on peut connaître mais qu'il est malheureusement utile de rappeler. Tout d'abord 20 % des élèves français sortent de leur scolarité sans diplôme, 1 sur 5. Sur ces 20 % la moitié deviennent chômeurs, 50 % et lui précise que ce sont tous des enfants de pauvres, je dis pauvres. Maintenant on utilise des termes parce qu'on a peur de la vérité mais il y a une pauvreté dans notre pays depuis des années, ce qui devrait d'ailleurs nous interroger tous. Et enfin ce qui est tout aussi terrible, il précisait que dans notre pays, c'est probablement un de ceux dans le monde où le déterminisme est le plus fort, ce qui est très douloureux en tout cas dans un pays comme le nôtre puisque déterminisme ça veut dire simplement que suivant la condition sociale qui est la vôtre vous avez ou non la chance de faire des études. Ce constat est inquiétant.

Je veux aussi parler du fond et des objectifs de la réforme parce que c'est tout à fait politique et je pense qu'il doit y avoir une nécessité de prendre conscience, de renverser cette logique qui est vraiment une logique infernale depuis des années et en réalité on régresse depuis plusieurs années. Donc je pense que la mise en œuvre des rythmes scolaires dont je n'ignore pas la complexité ni les difficultés sont pour nous une chance de participer à la résorption de ces inégalités. Y participer ce n'est pas la panacée encore une fois, ce ne sera pas le seul élément qui permettra d'y parvenir mais je pense que cette réforme peut y prendre sa part parce qu'elle permet de prendre l'enfant dans sa globalité avec les différents temps, le temps d'apprentissage qui doit être évidemment adapté au rythme biologique de l'enfant mais aussi, je l'évoquerai ou Patrick le fera plus longuement que moi, un parcours culturel pendant les temps scolaires, de donner aussi un véritable contenu dans les différents ateliers qui seront proposés et enfin opérer une articulation cohérente entre les activités extrascolaires, avec l'ensemble des activités extrascolaires qu'elles soient sportives, culturelles, ludiques ou des activités d'éveil.

Pour en revenir à proprement parler aux rythmes de l'enfant, je vais encore citer Christian FORESTIER qui évoquait un débat de «faux culs» -c'est son expression, jamais je ne me permettrais de l'utiliser, pour quelqu'un qui me connaît, sans guillemets- où il rappelait quand même que lorsque la réflexion a été engagée, c'était sous Luc CHATEL, et lui-même qui était un homme progressiste, même avant-gardiste, était jugé par beaucoup de parlementaires de droite notamment à l'époque comme étant trop timoré. On lui disait «mais comment se fait-il que vous soyez aussi timide, vous Monsieur FORESTIER, il faut aller beaucoup plus loin, il faut prendre le taureau par les cornes et il faut absolument faire en sorte qu'on allonge le temps d'apprentissage». Ce petit rappel pour dire qu'il faut qu'on ait un débat de bonne foi par rapport à ça. Il rappelait en même temps mais ça on le sait que nous sommes le seul pays au monde à avoir un apprentissage sur une période qui est aussi concentrée dans l'année et dans la semaine. Donc, si évidemment les avis peuvent diverger sur les conditions de mise en œuvre, je pense qu'on peut dire qu'il y a unanimité sur cette nécessité de tenir compte des rythmes biologiques de l'enfant. Tous les rapports montrent que la semaine de 4 jours est un non sens, que les différents voyants nous montrent que nous ne sommes pas sur le bon chemin et qu'il faut effectivement permettre à l'enfant de pouvoir apprendre sur une plus longue durée dans la semaine, sur une plus longue durée au cours de l'année parce que c'est tenir compte de son rythme biologique et c'est tenir compte de sa capacité à absorber.

Sur le plan local, nous avons mis en œuvre cette réforme. J'ai bien dit que j'exprimais la philosophie politique à laquelle je crois totalement. Sur les conditions de mise en œuvre, on aura probablement tout à l'heure un débat ou des questionnements. Je précise qu'elle ne s'est pas faite comme ça du jour au lendemain, mais à l'issue d'une très très large consultation, à l'époque sous l'égide de Françoise FELLMANN et pour les services de Josette FOREL, et vous me permettrez de la saluer parce qu'en

prenant cette délégation j'ai pu -je le savais déjà- m'apercevoir à quel point un travail considérable a été fait notamment de concertation dans une problématique très complexe où il faut tenir compte parfois d'éléments très paradoxaux. Vous avez dans le document papier ou informatique des précisions sur l'ensemble des horaires et des séquences notamment des différents temps de l'enfant. Sur le temps scolaire proprement dit, le schéma horaire est proposé par la Ville et validé par ce qu'on appelle le DASEN, ça change de nom mais c'est l'Inspection d'Académie et que ça se fait évidemment sous le cadre réglementaire de la réforme. Je rappelle que dans ce temps scolaire évidemment l'autorité c'est l'Education Nationale, les pouvoirs déconcentrés de l'État dans ce domaine c'est-à-dire l'Inspection d'Académie.

Donc sur la base de 3 h 15 et de cours le matin, 2 h l'après-midi. On voit bien qu'on tient compte de l'aspect biologique des rythmes puisque ce qui a été révélé c'est essentiellement que la capacité d'apprentissage est plutôt le matin chez l'enfant que l'après-midi, donc c'est ce qui fait cette distinction de 3 h 15 le matin et de 2 h l'après-midi. Dans les écoles élémentaires, un horaire unique de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 15 h 45. Pour les écoles maternelles vous aurez remarqué qu'on a 3 catégories différentes d'horaires qui sont prévues suivant la situation des écoles. 19 écoles maternelles sont aux mêmes horaires que ceux que je viens de citer, que les élémentaires c'est-à-dire 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 15 h 45, 2 écoles maternelles ont des horaires ajustés d'un quart d'heure par rapport aux élémentaires pour plusieurs raisons, deux notamment soit parce qu'elles sont éloignées c'est la question des fratries, soit parce que, il y a encore 3 cas, de mémoire, parce qu'elles bénéficient d'une navette donc avec des décalages, 8 h 45 à 12 h et de 14 h à 16 h. Et enfin il y a des horaires spécifiques également pour les 11 maternelles de Planoise. J'ai encore reçu les enseignants il y a peu de temps, on continue d'ailleurs le dialogue avec eux pour tenir compte du diagnostic des enseignements de ce réseau prioritaire et en intégrant aussi le fait qu'il y avait un faible taux de fréquentation de la restauration scolaire dans ce quartier. Donc là aussi on a des horaires 8 h 45 à 12 h et de 13 h 45 à 15 h 45. Voilà donc spécifiquement pour ce qui touche au temps scolaire.

Pour ce qui concerne le temps périscolaire proprement dit, les enfants seront accueillis dans les écoles avec une très grande amplitude, je crois que ça n'aura échappé à personne, 7 h 30 à 18 h, de 7 h 30 à 8 h 30 un temps d'accueil pour lequel les parents devront forcément obligatoirement s'inscrire, qui sera assuré par des animateurs périscolaires municipaux, de 11 h 45 à 13 h 45 c'est un temps de midi qui se répartira entre différents temps : la prise du repas, les activités ludiques ou reposantes. Là on tiendra compte évidemment de l'âge des enfants qui seront en maternelle ou en élémentaire, de 15 h 45 à 18 h, ça sera un temps qui, lui, sera un temps éducatif. Il sera découpé de la manière suivante en alternant les temps de détente, d'expression et les temps éducatifs parce qu'on ne peut pas se contredire en disant qu'il faut avoir des périodes d'apprentissage qui soient bien mesurées par rapport aux rythmes biologiques et avoir des activités périscolaires qui soient elles trop lourdes et que l'enfant ne pourrait pas absorber. En élémentaire, à partir de 15 h 45 une récréation d'une demi-heure, de 16 h 15 à 17 h 15 un atelier structuré qui est d'environ une heure en élémentaire, plus court en maternelle, trois quarts d'heure animé également par des animateurs périscolaires municipaux sous forme de différents sites thématiques, je ne vais pas m'attarder parce que vous avez je crois là aussi des exemples très précis, dans la journée de l'enfant, de ces différentes thématiques.

Sur les ateliers structurés, les parents qui inscrivent leurs enfants devront naturellement s'engager à les laisser pendant toute la durée de l'atelier. A partir de 17 h 15, ce qu'on appelle les ateliers d'expression qui se constituent des ateliers éducatifs de plus courte durée qui seront eux aussi assurés par des animateurs périscolaires municipaux, des ateliers qui pourront être organisés en parallèle. Vous avez là aussi différents exemples assez riches, variés de ce type d'ateliers sachant que là c'est plus souple. Je dirais que les contenus sont «plus légers», ce qui permettra aux parents de venir les chercher pendant toute la durée de l'atelier, ils ne sont pas obligés de les laisser jusqu'au bout. De 17 h 30 à 18 h enfin, une période d'une demi-heure qui, elle, sera consacrée à l'aide aux leçons. En maternelle on retrouve à peu près le même schéma qu'en élémentaire une récréation d'une demi-heure, un atelier mais je l'ai dit, structuré, qui est un peu plus court qui durera trois quarts d'heure et enfin une heure d'atelier d'expression, pas de leçons évidemment s'agissant des maternelles.

J'ajoute que ce dispositif est complété par des parcours culturels, le choix de la Ville ayant été d'intégrer ces parcours dans le temps scolaire tout simplement pour que personne ne puisse échapper à une chance de rencontrer dans sa vie une discipline culturelle mais Patrick évoquera cela plus longuement tout à l'heure. Et il y a également naturellement pour compléter ce dispositif des activités extrascolaires, qu'elles soient culturelles ou sportives, et là c'est du domaine de mon collègue et ami Abdel GHEZALI.

Quand on parle d'ambition il faut aussi parler des moyens qui sont mis en œuvre. Je l'ai dit, la Ville, elle, ne subit pas cette réforme. Je ne sais pas si j'ai fait assez preuve de conviction mais pour tous les éléments que j'ai rappelés, ce dispositif est une chance, une réelle chance pour nos enfants. J'ai entendu M. FAGAUT dire qu'on jouait avec les enfants. Je pense que ses mots ont dépassé sa pensée surtout compte tenu de ce qu'il fait dans sa vie professionnelle et je lui fais crédit que ce n'est pas vraiment ce qu'il pensait. Je voudrais dire quand même qu'on a tous à cœur l'intérêt de l'enfant, que vous soyez de la majorité ou de l'opposition et qu'on peut par contre diverger sur certaines convictions sur les modalités de mise en œuvre. Moi je considère réellement que c'est une chance pour les enfants et c'est la raison pour laquelle, je le disais, la Ville ne subit pas mais elle porte cette réforme avec conviction et qu'elle a l'intention d'y mettre les moyens puisque c'est aussi une de nos priorités telles qu'on les a affichées.

Les moyens, ce sont déjà tous les animateurs que j'ai évoqués ; on a 500 à 550 vacataires aujourd'hui dans la ville qui seront chargés de l'ensemble de ces missions d'animation. Aujourd'hui ce sont essentiellement des étudiants mais l'objectif à terme, puisqu'on a bien conscience qu'on ne pourra pas tout faire au début et même au cours de cette année scolaire 2014-2015, l'objectif est de faire en sorte de disposer au minimum d'un BAFA par école. Je rappelle qu'il y a 69 écoles et on travaille d'ailleurs actuellement avec l'Université pour tenter de fidéliser et de motiver les étudiants. Donc on essaiera de progresser en terme de qualification. Je crois que c'est une grande attente des parents et on ne veut pas se contredire par rapport à toutes ces animations. Par ailleurs des actions de formation sont prévues, cela se fait dans le cadre général avec le CNFPT.

Dans le cadre de cette mise en œuvre également, nous nous étions engagés à conforter l'encadrement et améliorer la qualification des personnes, je viens de l'évoquer. Plusieurs actions sont en cours, d'abord la création d'un quatrième coordonnateur des équipes -il a été recruté depuis plusieurs mois- la création de 20 postes de référents, ils sont positionnés dans les écoles et sont placés sous la responsabilité des coordonnateurs que je viens d'évoquer. Chaque référent a la responsabilité de 4 à 5 écoles ou groupes scolaires, 4 ou 5 cela dépend de la sociologie du quartier. Dans les discussions qu'on a eues par exemple avec le réseau des écoles de Planoise, on a concédé qu'effectivement il fallait plutôt un référent pour 4 écoles que pour 5. Ils seront les interlocuteurs des familles, des équipes enseignantes, ils ont un rôle essentiel à jouer. Ayant conscience que le dispositif est assez complexe, on a évidemment prévu des ajustements parce qu'il ne pourra pas en être autrement. C'est la raison pour laquelle il existe un comité de suivi et d'évaluation, vous en avez aussi la composition dans vos dossiers. Il est constitué de toutes les parties qui sont concernées, de gens qui ont un avis ou une expertise sur cette question et c'est pour moi un outil essentiel de pilotage. Je souhaite que ce comité de suivi et d'évaluation joue pleinement son rôle, c'est important. J'entendais aussi une responsable d'Education Nationale dire qu'on n'est sûrement pas en terrain inconnu et je crois qu'on a assez préparé les choses mais il y a des difficultés de fait auxquelles on sera confronté et c'est en cela que je dis qu'on n'a pas l'ambition de rendre d'emblée une copie parfaite et cette commission va nous aider en se réunissant régulièrement -c'est un outil important- à réajuster ou réorienter quand ce sera nécessaire. J'ajoute enfin que si ce comité de suivi et d'évaluation est important, il n'est pas le seul outil ; il y a aussi les conseils d'école et on a évoqué cette question avec l'ensemble de nos collègues et la nécessité absolue d'être présents dans ces conseils d'école. C'est très difficile d'être présent à tous puisqu'il y a 69 écoles, 3 réunions ça vous fait à peu près 210 réunions par an, donc je crois que ce lien permanent doit exister notamment en période de rodage. C'est peut-être un peu excessif et compliqué au cours de cette première année scolaire où on aura non seulement de l'avis régulier du comité de suivi et d'évaluation mais également un retour permanent des équipes enseignantes, des représentants des parents d'élèves.

Voilà donc ce que je voulais vous dire sur cette question en insistant plus c'est vrai sur la philosophie. Je vois que les diapositives, les images défilent et que vous avez toutes les précisions sur tous les ateliers, les thématiques et aussi l'ensemble des séquences. Je serai évidemment tout à fait à votre disposition pour répondre aux différentes questions que vous pourriez vous poser et je pense que mon collègue Patrick BONTEMPS complétera avec l'autorisation du Maire, pour ce qui touche aux parcours culturels.

M. Patrick BONTEMPS : Je voulais vous présenter rapidement le choix qu'a fait la Ville de Besançon de permettre aux enfants de l'ensemble des écoles d'avoir un parcours culturel. C'était une orientation ministérielle dans le cadre de la loi de refondation pour l'école et en complément de ce qui était déjà fait par la Ville de Besançon et qu'on peut retrouver dans son schéma d'orientation de la culture 2010-2020. On a donc décidé de permettre à tous les élèves de toutes les classes de la Ville de Besançon d'accéder à ces parcours culturels, ce pour permettre une lutte contre les inégalités et un accès pour tous à la culture. C'est un travail qui a été conduit bien entendu par la Ville de Besançon, la direction des services départementaux de l'Education Nationale ainsi également que la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Au total ce sont 27 propositions réparties en 7 grandes rubriques qui seront proposées : spectacle vivant, musique, art visuel, livres et littérature, patrimoine et histoire, sciences et technologies, société et citoyenneté. L'idée c'est d'axer autour de trois piliers la connaissance du domaine artistique ou culturel, la pratique mais aussi la découverte et la rencontre avec des œuvres, des lieux et des professionnels et c'est un élément important d'offrir cela à nos enfants. Au total donc un certain nombre d'étapes auront lieu sur une année, entre 5 et 7 par classe à l'extérieur ou dans le cadre de la classe elle-même sur toute l'année scolaire. Au total c'est 27 propositions, je l'ai dit, avec une particularité forte évidemment, c'est la gratuité totale de l'ensemble de ces dispositifs que nous proposerons à l'ensemble des classes bisontines. Voilà un petit peu la nouveauté et c'est véritablement là un choix politique fort qu'a fait la Ville de Besançon en direction de l'ensemble des élèves de classes élémentaires, et pourquoi pas après l'expérimentation, entre guillemets, réfléchir si ceci ne pourrait pas être étendu aux dernières années de classes maternelles. Je suis prêt à répondre aux questions pour d'autres détails.

M. Abdel GHEZALI : Dans le cadre de cette réforme, concernant le sport après l'école, il faut d'abord rappeler que c'est un dispositif qui fonctionne en complément du dispositif, comme l'a rappelé Yves-Michel, piloté par la direction Education, c'est un dispositif extrascolaire proposé en fin de temps scolaire. Le but est bien de favoriser l'intervention des associations sportives bisontines auprès des enfants. On a aujourd'hui, à l'heure où je vous parle, entre 20 et 25 associations participant au dispositif et on espère qu'on en aura un petit peu plus au fil du temps. Le but est vraiment de ne pas municipaliser la pratique sportive dans les écoles mais bien d'être en partenariat avec les associations sportives car, comme vous le savez, elles n'auront plus le mercredi matin pour cela. On travaille donc, et c'est important de le rappeler, avec ces associations sportives. Le but premier est vraiment de densifier l'offre sportive de proximité, il y a aujourd'hui entre 35 et 40 créneaux nouveaux -c'était indiqué 25 à 30 mais on a actualisé- avec des pratiques individuelles ou collectives en prenant en compte évidemment les différentes activités sportives. Et le but est bien le maillage du territoire avec une pratique minimum par soir et par quartier qui réponde aux différents enjeux sociaux sur les différents quartiers de la ville. Et évidemment cette réforme des rythmes scolaires a pour but de faciliter l'accès au sport pour les plus jeunes avec le ticket loisirs sport de la ville qui est travaillé en lien avec la Direction Vie des Quartiers, et qui permet de minorer le prix des licences en fonction des différents quotients familiaux. On a des aides qui vont de 25 € à 70 € et on voit bien que ces aides-là participent pleinement au fait que ces jeunes puissent avoir une activité sportive d'une part et d'autre part le souci permanent d'accompagner les clubs, les associations sportives. Et c'est vraiment, comme l'a rappelé Yves-Michel, prendre en compte l'intérêt de l'enfant avec une fin d'activité vers 18 h et des temps éducatifs de qualité avec des intervenants qualifiés parce que c'est important et une participation des plus jeunes à la vie associative. Voilà pour ce qui est du sport après l'école.

M. Laurent CROIZIER : Je tenais tout d'abord à souligner que même si j'ai des remarques à apporter au dispositif que vous présentez, je constate de la part des services et de M. DAHOUI la volonté de considérer l'enfant dans sa globalité, de réfléchir sur ses différents temps de vie. Certaines municipalités ont parfois tendance à oublier que c'est de l'intérêt de l'enfant dont il s'agit.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas notre cas.

M. Laurent CROIZIER : Ce n'est pas le cas ici exactement. Ce dispositif contient un certain nombre de propositions que nous avons défendues pendant la dernière campagne municipale, on ne peut donc que se réjouir d'une amélioration de la qualité des temps scolaires et périscolaires. Les parcours culturels que vous proposez et dont nous avons également imaginé les contours sont un bel exemple de ce que la richesse du patrimoine humain et culturel bisontin peut apporter à nos écoles. Je souhaiterais revenir sur plusieurs points. Tout d'abord je regrette que la question de la demi-journée supplémentaire n'ait fait l'objet que d'un questionnaire auprès des familles et des enseignants, sans information ni débat préalable sur quelle serait la demi-journée la plus appropriée dans l'intérêt de l'enfant. J'ai cru comprendre en commission que M. DAHOUÏ et moi rejoignons la position de l'Académie de Médecine qui privilégiait le samedi. Maintenant vous avez choisi de suivre les résultats des consultations, je ne vais pas m'en plaindre, ça n'a pas toujours été le cas.

J'ai noté votre intention de mettre en place un plan de formation du personnel de façon progressive et je vous invite à ne pas négliger ce point, connaître les rythmes biologiques des enfants pour comprendre certains comportements, mettre en place une organisation adaptée à l'âge, aux locaux, pour concilier le bon déroulement des activités et le besoin des enfants de se décontracter après une journée de classe. Avoir une attitude, un langage adapté avec un enfant peut paraître élémentaire mais le manque de formation conduit parfois à des comportements d'adultes inadaptés. Je vous invite par exemple à vous pencher sur une formation sensibilisant le personnel de la restauration scolaire aux problèmes du bruit. J'ai noté ensuite la mise en place d'un comité d'évaluation qui, je l'espère, aura les moyens d'agir de façon indépendante et proposera d'éventuelles améliorations. Nous serons attentifs entre autres sur la composition de ce comité, la méthodologie employée pour évaluer le dispositif, la réalisation d'un diagnostic école par école, l'évaluation de la qualité des ateliers et des effets de cette réforme sur la fatigabilité et la réussite scolaire des enfants.

Concernant les plages horaires, je regrette de ne pas voir des matinées plus longues. A l'école maternelle comme à l'école primaire, le rythme biologique des enfants leur permet de démarrer la journée plus tôt, donc d'augmenter la durée des matinées propices aux apprentissages et de réduire, voire parfois de supprimer pour certains enfants les temps de garderie du matin. Uniformiser les horaires sur la ville n'a pas de sens, les besoins ne sont pas identiques selon les écoles, leur taille, leur quartier, l'âge des enfants qu'elles accueillent. J'apprends aujourd'hui que vous avez accepté un horaire particulier pour la pause méridienne des écoles de Planoise, voilà déjà un premier pas. Ne rigidifiez pas votre dispositif, donnez-lui plutôt de la flexibilité. Croyez-vous véritablement que les écoles qui auraient conservé leur matinée de 3 h 30 auraient remis en cause la cohérence de l'ensemble du dispositif ? Il ne s'agit pas de prôner une école à la carte mais de tenir compte du travail que certaines équipes pédagogiques ont pu déjà engager pour adapter leurs horaires dans l'intérêt de l'enfant. Je me demande par exemple comment, d'un point de vue du rythme biologique des enfants, vous expliquez la reprise du temps scolaire de certaines écoles maternelles à 14 h en plein milieu de ce qui devrait être leur temps de sieste. Après vérification, seules 15 écoles maternelles dans notre département reprendront la classe après 14 h, la majorité est bisontine puisqu'il doit y avoir 13 écoles maternelles si mes souvenirs sont bons. Donc j'ose imaginer que vous mettez en place dans ces écoles un dispositif particulier d'accueil échelonné sous la responsabilité de la Mairie qui permettrait aux parents de placer leur enfant à la sieste à un horaire plus approprié.

Et pour terminer j'en viendrai sur la méthodologie employée pour la construction du dispositif. Cette réforme des rythmes scolaires était l'occasion de créer des moments d'échanges, de renforcer les liens parfois difficiles entre enseignants, partenaires éducatifs, collectivités, parents. Rien n'est perdu mais je pense que l'école aurait pu trouver encore plus de sens à travailler en parallèle sur des acquisitions faites bien sûr en classe mais aussi en dehors du temps de l'élève sur les temps périscolaires ou à la maison. Je vous remercie.

M. Ludovic FAGAUT : Vous en conviendrez, il sera pour nous important de faire le débat ce soir concernant les rythmes scolaires puisque nous n'avons eu le document que 2 h avant la réunion de la commission donc il était difficile de débattre en commission sur ce sujet. Mon propos portera sur deux éléments. En premier lieu la réforme des rythmes scolaires certes lourde de conséquence à porter pour

les élèves, enseignants, parents, associations et collectivités, ne doit pas être une unique fin en soi. Elle doit s'inscrire dans la loi sur la refondation de l'école de juillet 2013 et donc prendre toute sa place dans le cadre d'un projet éducatif territorial. Le projet éducatif territorial sur la circulaire du 20 mars 2013 dans lequel se trouvent les rythmes scolaires doit être un élément définissant les grandes priorités communes de notre ville selon des choix opérés au service des enfants, en associant différents partenaires en matière d'éducation. Mais ce projet éducatif territorial qui est du ressort de la Municipalité doit également répondre à des besoins locaux, quartier par quartier car les problématiques en sont différentes. Or, dans le document de présentation des rythmes scolaires, il n'est pas fait état de vos intentions et de vos démarches auprès des 13 quartiers bisontins pour mettre en place des politiques éducatives et pédagogiques au regard des besoins afférant à ces quartiers de Besançon. De plus, un projet éducatif territorial doit être la prise en compte de réelles problématiques prioritaires pour notre jeunesse autour d'axes structurés et cohérents, or nous ne les voyons pas. Nous avons le sentiment d'une organisation approximative, due peut-être à un manque de préparation et d'anticipation de votre part. En résumé, avez-vous un fil ou des fils conducteurs du projet éducatif territorial et pour répondre à quelles problématiques quartier par quartier ? D'autre part quelles seront vos modalités d'évaluation pour le projet éducatif territorial et surtout avec quels critères ?

Dans un second temps, nous aimerions avoir, de votre part, Monsieur FOUSSERET avec exactitude les modalités de financement de cette réforme sur le territoire bisontin. Je vous avais déjà posé cette question lors du Conseil Municipal du 19 avril dernier mais sans avoir de réponse. Le coût serait de 200 à 300 € par élève pour les communes de notre strate, selon l'Association des Maires de France. L'avez-vous estimé sur ce montant ? 8 700 élèves scolarisés à Besançon entre 2 ans et 10 ans, c'est 2,2 M€ par an pour notre ville. Le fonds de compensation à ce jour est de l'ordre de 370 M€ pour 2014. Qu'en est-il alors pour les années à venir ? C'est un transfert de l'État non financé et qui met en péril les finances de la Ville. Monsieur FOUSSERET, les Bisontins auront-ils droit à la taxe Peillon pour financer cette réforme sur les années à venir ? Les parents devront-ils mettre la main au portefeuille et selon quels critères ? Celui du quotient familial ? La vérité éclate au grand jour dans les communes ayant déjà mis en place cette réforme. Si les familles doivent payer, c'est un énième impôt qui sera insupportable alors que la pression fiscale est devenue insoutenable pour les Bisontins.

M. LE MAIRE : Deux choses, d'abord nous avons dit, Monsieur, que pour nous il n'était pas question de faire payer à la rentrée 2014, les choses sont claires. Deuxièmement le coût chiffré par les grandes associations d'élus n'est pas de 200-250 € mais plutôt de l'ordre de 150 €, c'est ce qui est chiffré et d'autre part vous me surprenez par votre intervention. Quand j'ai entendu M. CROIZIER, j'ai pensé qu'on allait peut-être être d'accord sur un certain nombre de choses. Même s'il y a un certain nombre de remarques, c'était quelque chose de constructif de dire qu'il y a des choses qui se font pour l'enfant, que l'on prend en compte l'enfant. Par contre vous, vous êtes dans un autre registre mais cela est de votre responsabilité. Je vous l'ai dit, la somme prévue est aux alentours de 150 € par an et par élève pour 2014. Le budget c'est annuel Monsieur, on n'a pas fait cela jusqu'à la fin du mandat. Et je confirme la gratuité à la rentrée aussi puisque vous m'avez posé la question.

Mme Sophie PESEUX : Aujourd'hui je m'interroge sur le recrutement des intervenants puisqu'effectivement nous avons pris connaissance lors de la 4^{ème} commission d'un flyer promotionnel pour les rythmes scolaires concernant le recrutement, je cite, des personnes titulaires du BAFA ou équivalent ou des personnes prêtes à s'investir et à se former à l'animation des groupes d'enfants. Moi je pense qu'il faudrait aller plus loin et proposer plus qu'un simple on va dire job étudiant car nous risquons de passer à côté d'un bon projet, et en conjuguant les forces de la Ville et de l'Université, nous pourrions d'une part apporter un plus à la formation des étudiants bisontins, et là on ne parle pas d'un stage mais bien d'un job hors cursus qui permettrait d'apporter une expérience professionnelle et donc de donner tout son sens au projet professionnel de nos étudiants, et d'autre part on ferait bénéficier nos élèves d'un encadrement de qualité sur le temps périscolaire avec des intervenants déjà formés, des étudiants issus de licence 3, titulaires d'un DEUG, de l'ESP, de sciences enfin de beaucoup d'endroits. Là, on pourrait faire on va dire coup double c'est-à-dire qu'on valoriserait la formation universitaire et même si nous sommes complémentaires avec Dijon, un petit plus qui étofferait le portefeuille d'expériences de compétences de nos étudiants, ça ne ferait pas de mal, également encore un enseignement de qualité pour nos petits Bisontins. La réalité du terrain aujourd'hui donc l'Université, nous avons interrogé des

étudiants actuellement en licence 2 qui seraient susceptibles de postuler en tant que L3 ; la réponse des étudiants a été de plutôt travailler au Mac Do ou à Décathlon pour pouvoir bénéficier d'horaires hors cours. Les étudiants qui sont intéressés, qui seront volontaires pour postuler ne seront pas forcément ni les plus compétents ni les plus diplômés mais malheureusement les plus démunis financièrement ; ils vont prendre le risque de se pénaliser encore davantage en n'assistant pas aux cours puisqu'ils seront dispensés d'assiduité pour pouvoir travailler.

Face à ce constat, une seule proposition. Le cadre actuel ne permet pas aux étudiants de L3 et plus de postuler dans des conditions intéressantes pour eux donc ça serait la demi-journée effectivement du jeudi par exemple puisque c'est le jeudi après-midi que les étudiants sont libérés au niveau des cours. Pour conclure, utilisons le vivier universitaire et la mine d'or que représentent les étudiants et je pense que l'Université et la Ville seraient gagnantes.

M. LE MAIRE : Au moins un point d'accord avec vous, les étudiants c'est une mine d'or pour la Ville, nous sommes parfaitement d'accord là-dessus. Ensuite je demanderai à Yves-Michel DAHOUÏ de répondre globalement ainsi qu'à Patrick et Abdel s'ils le souhaitent.

M. Ludovic FAGAUT : Par rapport à votre intervention Monsieur FOUSSERET, je ne peux pas vous laisser dire que je ne prends pas en compte le jeune, puisque dans mes propos je dis qu'il faut prendre les problématiques de l'ensemble de notre jeunesse quartier par quartier. Donc derrière il y a vraiment une cohérence à travailler autour ...

M. LE MAIRE : Qu'est-ce que j'ai dit ?

M. Ludovic FAGAUT : Vous avez dit que je ne prenais pas en compte les enfants et que c'était ma façon de fonctionner, c'est en quelque sorte ce que vous avez dit.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas dit ça du tout.

M. Ludovic FAGAUT : Vous avez dit que j'avais une conception un petit peu différente. Je ne remets pas en cause le fait que ce sont les jeunes et les enfants qui doivent être au centre du projet et donc derrière dégageons des problématiques concrètes...

M. LE MAIRE : Monsieur FAGAUT soyons précis, j'ai dit que vous aviez une vision différente de celle de M. CROIZIER, ce que je confirme et j'ai dit que M. CROIZIER avait bien compris que nous nous voulions mettre le jeune au centre du débat.

M. Ludovic FAGAUT : Derrière on fait bien une demande d'avoir des problématiques concrètes quartier par quartier puisque la problématique des enfants de Planoise est certainement différente de celle des enfants des Montboucons par exemple. Et derrière, quand vous nous parlez du financement, vous nous parlez de 2014 sauf que les rythmes scolaires, à ce que j'en sache, ne s'arrêtent pas à la fin de l'année scolaire 2014-2015, donc derrière quels sont les éléments concrets que vous pouvez nous donner sur le financement, la pérennité et la gratuité puisque vous avez parlé de gratuité pour les familles bisontines sur la réforme des rythmes scolaires à l'avenir.

M. LE MAIRE : Ce que je peux vous dire c'est que le projet éducatif sera présenté le 10 juillet ici même et que la somme que nous envisageons d'y accorder c'est 1,5 M€ ce qui fait 169 € par enfant et que le fonds d'apprentissage d'ailleurs sera certainement prorogé d'une année semble-t-il, ce n'est pas sûr... De toute façon tous les budgets de l'État sont annuels, on le sait bien, donc on fait en sorte que diverses interventions soient prorogées, ensuite je ne peux pas vous assurer qu'il le sera effectivement. En tout cas c'est ce que nous souhaitons et je vous répète que pour nous, à l'instant où je vous parle, le principe c'est la gratuité.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire il ne faudrait pas opposer chez nous ceux qui s'intéresseraient à l'intérêt de l'enfant et ...

M. LE MAIRE : Oh non ne recommencez pas avec ça Pascal !

M. Pascal BONNET : ...ceux qui s'intéresseraient au budget de la Ville, c'est complémentaire et on a nos différences mais on a une cohérence globale. Je voudrais simplement vous demander, puisque vous nous aviez dit dans le passé que vous donneriez les moyens de financer cette réforme à coût constant pour les Bisontins en matière d'impôt, sur quelles politiques allez-vous faire des économies pour pouvoir dégager cette somme ?

M. LE MAIRE : Nous allons continuer à faire des économies sur l'ensemble de nos politiques en regardant ce qui est indispensable et ce qui ne l'est pas, c'est ce que nous avons commencé à faire depuis une dizaine d'années, ce qui aboutit aussi aux résultats que vous avez pu voir dans le compte administratif d'une ville qui est une ville bien gérée. Il y aura effectivement des choses qui seront certainement abandonnées et d'autres qui seront mises en place, il n'y a pas de miracle, je n'ai pas de recette magique. Ce que je peux dire c'est que pour nous la réforme des rythmes scolaires, la réussite éducative des jeunes c'est une priorité et nous affecterons donc prioritairement des moyens sur cette nouvelle politique.

M. Abdel GHEZALI : Peut-être pour apporter deux ou trois éléments à M. FAGAUT sur un supposé manque de préparation. Je voudrais d'abord dire qu'il n'existait pas rien du tout avant, et que cette réforme des rythmes scolaires elle va se travailler dans la durée, qu'on ne va pas répondre à tous les besoins en l'espace d'un an. Quel est le fil conducteur de cette politique ? Je pense que c'est la pratique d'activités au plus près des jeunes écoliers bisontins et aussi quand on parlait de la différence entre Planoise, les Montboucons, par exemple sur Planoise évidemment qu'on va mettre en place des pratiques qui peut-être du fait du transport ou du coût des activités ne peuvent pas être prises en compte par les parents sur ce quartier-là. On essaiera de compléter l'offre existante en constatant les carences qu'il peut y avoir sur certains quartiers, avec des pratiques comme la natation, le patinage, le hand ou le basket ou comme à Planoise avec des activités en direction des jeunes filles comme la gym par exemple ou l'équitation. Donc évidemment qu'on prendra en compte quartier par quartier mais le but c'est vraiment de donner une cohérence sur l'ensemble du territoire bisontin et l'offre qu'on va proposer sera en fonction aussi des publics qu'on pourra avoir et des activités toujours en lien avec des associations. Yves-Michel DAHOUI parlait des associations d'éducation populaire, que ce soit dans le domaine culturel ou sportif on prendra en compte ces problématiques, puisque la réforme des rythmes scolaires c'est aussi d'essayer de faire en sorte de «démocratiser» certaines activités sportives que des publics ne pourraient pas pratiquer en raison de leur coût. C'est donc une politique plutôt cohérente qu'on veut proposer.

M. Jacques GROSPERRIN : Je suis entièrement d'accord avec les propos qui ont été émis par Yves-Michel DAHOUI, la semaine de 4 jours c'était une hérésie et nous tous nous sommes d'accord pour cette semaine de 4 jours et demi, en sachant que la vraie réflexion et c'est vrai que le temps le plus paisible aurait été de replacer le samedi matin plutôt que le mercredi. Maintenant on sait que le monde des adultes s'est entendu sur le monde des enfants et c'est souvent cela, on l'entend un peu partout. Je voudrais simplement dire que je m'inquiète par rapport à différents points parce qu'en France on a compris que ces 900 heures d'école sur 144 jours, l'idée c'est de passer à 180 jours d'école voire 200 jours. C'est un décret d'ailleurs, ce n'est pas une loi cette réforme des rythmes scolaires, c'est un décret, on peut le regretter au niveau national, il y a un décret qui vient réamender en quelque sorte pour faire en sorte qu'on puisse, et je crois que c'est intelligent d'ailleurs, à un moment donné fonctionner différemment c'est-à-dire fonctionner le jeudi après-midi. Cela aurait été intéressant parce que ça aurait permis à des étudiants de s'investir de manière forte. Je m'interroge également sur le recrutement parce que je ne vois pas véritablement comment on pourra trouver facilement des gens qui viendront travailler un petit moment le matin, un petit peu entre 12 h et 14 h et puis après un petit peu le soir ou un peu plus longtemps le soir tout en sachant que l'idée de cette réforme des rythmes scolaires c'était de faire en sorte d'alléger le temps scolaire, le temps que l'enfant passait dans les apprentissages à l'école. L'idée c'était de passer à 5 h 30 au lieu de 6 h donc il faut vraiment travailler pas simplement sur la journée ou sur la semaine, il faut travailler également sur l'année, à savoir qu'on aurait pu peut-être aussi réfléchir, être ambitieux mais c'est dans un premier temps et je l'entends bien, réfléchir sur le fait de commencer l'école un peu plus tôt pour faire en sorte qu'il n'y ait pas ces deux mois de vacances qui entraînent l'oubli de tous les savoirs fondamentaux. On vous accompagnera parce que je crois que c'est important de faire cela. Ce décret est là, de toute manière il faut s'y contraindre. Aller dans le sens de l'intérêt de l'enfant c'est bien mais il y a quand même des interrogations. Donc premièrement le recrutement et la deuxième interrogation sur laquelle j'insiste

également aux côtés de Ludovic ; moi dans toutes les études et je connais bien Christian FORESTIER, j'ai fait partie de la commission nationale sur les rythmes scolaires avec lui, j'ai travaillé pendant trois mois sur ce dossier-là et on sait que c'est de l'ordre à peu près de 200 €. Donc quid et ça va être ça la difficulté et lorsque Pascal BONNET vous demande «on fera des économies, etc.», j'entends bien dans quel ...

M. LE MAIRE : On n'a pas encore préparé le budget. On parlera de cela au mois d'octobre.

M. Jacques GROSPELLIN : Simplement il y aura un coût, on a bien compris qu'il y a un fonds de compensation en 2014-2015 ; après nous aimerions savoir si vous êtes en capacité de le dire aujourd'hui, est-ce que pour 2015-2016 les Bisontins paieront à travers leurs impôts, ou à travers une participation qui quelque part ne peut pas être spécialement choquante, simplement ce sont des questions sur lesquelles on voudrait vous entendre.

M. LE MAIRE : Je vous ai dit que je suis en train de préparer le budget 2015. Aujourd'hui je peux vous répondre sur le budget 2014 ! Notre volonté c'est d'assurer la gratuité, ce que j'ai d'ailleurs dit tout au long de la campagne.

M. Yves-Michel DAHOUI : Je vais essayer de répondre à l'ensemble des questions. Monsieur CROIZIER tout d'abord, sur la question que vous évoquez du samedi matin qui était privilégié notamment par les chrono-biologistes, par les experts. Je ne peux pas vous donner tort, c'est effectivement ce qui était démontré parce que chacun considère, en tout cas une grande majorité, que ces deux jours d'interruption sont préjudiciables à l'apprentissage pour les enfants lorsqu'ils reviennent le lundi. Donc oui sauf que vous savez, l'intérêt de l'enfant c'est aussi prendre son environnement, un ensemble et le problème que posait le samedi matin c'était pour les familles recomposées, pour les parents qui ont une garde alternée comme on l'appelle même improprement aujourd'hui et donc il fallait aussi intégrer cet élément parce que, si on est stricto sensu dans les rythmes biologiques de manière très rigoureuse mais qu'on oublie aussi des enfants qui eux peuvent être par contre en difficulté, je ne pense pas qu'on ait raison en tout. Voilà donc la raison pour laquelle effectivement, et à l'issue de cette concertation, on a choisi le mercredi. Je n'ai pas évoqué la demi-journée supplémentaire, je dirais qu'on voit ce que ça donne à Lyon, je ne prends pas une ville UMP, je vois les difficultés que ça crée. Le deuxième décret HAMON donnait cette possibilité de concentrer les activités sur une demi-journée avec tous les inconvénients que cela suppose, je dirais même que ça anéantit sur le fond même la réforme.

Et je rappelle que cette disposition était plutôt prévue pour les maires qui étaient en difficulté dans les communes de taille plus réduite que celle de Besançon, rurales, périphériques et qui les aidait à effectivement mettre en place ces rythmes scolaires.

Sur les formations vous avez fait des propositions ; elles pourront être intégrées au cours de l'année, pourquoi pas, le dialogue est ouvert. Vous évoquiez à ce sujet aussi le comité d'évaluation et de suivi, j'ai bien compris ce que vous souhaitiez mais vous savez, on n'a pas l'intention de faire un comité d'affidés ça n'aurait d'ailleurs aucun sens. C'est la raison pour laquelle si vous regardez attentivement la composition de ce comité de suivi et d'évaluation vous avez des personnes extérieures. Ce dont on a besoin, c'est justement de ce regard extérieur, de nos partenaires habituels mais aussi de «sachants» comme on les appelle, qui nous guident. Donc ça n'aurait aucun sens et je peux vous rassurer tout à fait là-dessus de prendre ceux dont on pourrait estimer que nous diraient, si j'ai bien compris ce que vous soupçonnez, «c'est très bien, tout ce que vous faites est génial». Ce n'est pas du tout le propos.

Sur les horaires, vous avez évoqué cela en disant «je ne souhaite pas des horaires à la carte», je ne vous fais pas du tout ce procès, on a eu ce débat en commission d'ailleurs, très respectueux et très ouvert de votre part et je vous en remercie. Simplement vous savez que ça s'est posé à propos de l'école Lamartine notamment. Je vous ai remis, puisque vous vous êtes fait le porte-parole des équipes, d'ailleurs vous êtes dans votre rôle d'élu, je ne vous reproche rien mais je vous avais répondu. Je reprends donc les éléments que j'avais évoqués qui sont contenus dans le courrier, dont je vous ai donné copie, et qui est à la disposition de tout le monde d'ailleurs, à la directrice. D'abord le choix de la Ville, je le rappelle, s'inscrit dans un schéma global qui a été approuvé par l'Education Nationale, de 3 h 15 au cours du matin, de 2 h l'après-midi, ce qui permet aussi le décalage d'un quart d'heure tout au long de la journée, ce qui doit aussi faciliter les déplacements pour des familles qui ont un enfant en maternelle et un en

élémentaire. D'autre part la réforme c'est -je croyais l'avoir souligné- l'occasion d'articuler tous les horaires des écoles les uns avec les autres et d'éviter toutes ces disparités. Je rappelle aussi qu'actuellement nous avons près d'une vingtaine d'horaires différents qui existent dans les 69 écoles de la ville. Donc le choix qui a été fait par la Ville, et sur le coup c'est un choix politique, c'est le choix d'une cohérence parce que si on prend les desiderata des demandes d'une école, parfois d'ailleurs le débat peut être ouvert école par école, on n'a plus une politique publique c'est-à-dire on n'a pas ce que vous appelez à la carte mais on a quand même une telle variabilité d'une école à l'autre qu'on n'est plus dans le choix politique qui a été fait à la Ville, qui est justement d'éviter cette disparité des horaires, ce qui est aussi commode en terme de lisibilité politique pour l'ensemble des familles et ce qui aussi en terme d'organisation simplifie quand même beaucoup les choses.

Je ne parle pas des questions budgétaires car vous nous demandez souvent de faire des économies et je ne pense pas que vous ayez mesuré tous les impacts budgétaires que ça peut impliquer. Donc il y a aussi ces contraintes budgétaires sur lesquelles on reste vigilant ; une ambition ça ne veut pas dire ne pas être vigilant sur la maîtrise et la gestion des deniers publics.

Monsieur FAGAUT, le Maire vous a répondu pour l'essentiel notamment il a réaffirmé la gratuité ; sur les rythmes, je n'ai pas senti sur le fond que vous aviez des divergences. Sur le projet éducatif de territoire, il me semblait l'avoir souligné, vous l'avez d'ailleurs aussi dans vos documents, c'était inscrit dans un cadre général qui est effectivement ce projet que vous évoquez qui couvre l'école mais aussi le périscolaire, l'extrascolaire, le mercredi après-midi, les vacances, c'est un ensemble. Sur la question des quartiers, je veux bien entendre, même si Abdel a raison de le dire que quand on mène une politique publique dans une ville, elle a sa cohérence dans la ville et pas simplement avec des focales comme ça. Une juxtaposition d'intérêts ne fait pas une politique générale et ne fait pas une cohérence d'une politique publique. Par contre, là où je pourrais vous suivre, c'est la réflexion que nous avons actuellement, sur la sectorisation. C'est un grand enjeu pour assurer une cohérence globale mais aussi une cohérence avec peut-être plus de souplesse dans certains secteurs, dans certains quartiers. Et donc là si ça vous intéresse je pourrai vous donner les prémices de notre réflexion parce qu'encore une fois on commence et pour certaines questions on a aussi à creuser le sillon, on n'y est pas encore.

Madame PESEUX, en ce qui concerne le recrutement des animateurs, je vous ai dit qu'actuellement c'était essentiellement des étudiants. Effectivement c'est un vivier, c'est aussi une chance pour une ville d'avoir recours à ces étudiants. Je vous ai dit aussi que notre ambition à terme était d'arriver à une plus grande spécialisation par rapport à l'ensemble des animateurs notamment avec des titulaires du BAFA. Je croyais avoir un peu expliqué tout ça et nous sommes aussi en lien actuellement avec l'Université pour tout ce qui touche à la formation qui peut aller dans le sens de nos besoins, de nos demandes par rapport à l'ensemble de l'animation. Je crois même, mais ça m'a été glissé à l'instant par Anne VIGNOT qui connaît ça mieux que moi, que les horaires de l'IUFM ont été décalés justement pour permettre ce calage avec les horaires d'école. On est dans une discussion et dans cette approche globale cohérente où effectivement on travaille aussi en lien avec l'Université.

Jacques GROSPERRIN, je le remercie, je n'ai pas noté d'opposition de fond. Il rappelait qu'il a fait partie simplement de cette réflexion, je ne sais pas quel était son point de vue à l'époque, sur les rythmes scolaires mais je pense qu'il devait être, ce que j'ai dit en préambule, c'est-à-dire favorable à l'étalement, donc je le remercie, c'est une bonne chose. Ça veut dire au moins que sur ce point on se retrouve. Recrutement des étudiants, je viens d'en parler, la gratuité, le Maire l'a aussi réaffirmée. Donc voilà, j'espère n'avoir frustré personne et avoir répondu à toutes les questions.

M. Guerric CHALNOT : Je souhaitais juste donner une petite précision par rapport à la différence entre le samedi matin et le mercredi matin. La majorité municipale de Montbéliard, fraîchement élue, vient de lancer une concertation auprès des familles et du corps enseignant. Si, si ! je peux vous le dire et cette concertation fait qu'au final ils passent du samedi matin au mercredi matin. C'est fait, c'est acté.

M. Jacques GROSPERRIN : C'est vrai que les parents veulent tous le mercredi matin pourquoi et on le sait très bien, ça avait été pointé lors de cette commission sur les rythmes scolaires, parce qu'ils veulent avoir le week-end, le monde des adultes s'est entendu sur le monde des enfants. Mais tout le

personnel enseignant, toute la communauté éducative auraient souhaité, tous les chrono-biologistes on en parlait tout à l'heure ...

M. LE MAIRE : C'est moins net que ça quand même.

M. Jacques GROSPELLIN : ... disent bien que le samedi matin était un moment plus paisible où il y avait une rencontre avec les parents, où ils pouvaient travailler différemment, etc. C'était ça mais maintenant quand vous demandez aux parents s'ils veulent avoir un week-end complet ou s'ils ne veulent pas, la réponse, elle est là.

M. LE MAIRE : On peut quand même Monsieur GROSPELLIN considérer que les parents peuvent aussi prendre en compte l'intérêt de leurs enfants. C'est d'ailleurs souvent généralement le cas, on peut le penser quand même, chacun ne pense pas qu'à ses week-ends. Quant aux chrono-biologistes, c'est plus partagé que vous ne le dites, c'est deux tiers un tiers. M. le Professeur MONTAGNER qui est venu à Besançon avait un avis un peu partagé. Nous c'est une décision que nous avons prise.

M. Guerric CHALNOT : Je voulais juste dire de ne pas oublier que le corps enseignant a été consulté à Montbéliard et qu'une grande partie de ce corps enseignant souhaitait un retour au mercredi et que la majorité municipale de Montbéliard...

M. LE MAIRE : Les enseignants partent aussi en week-end. Ça fait déjà une heure qu'on débat et je souhaiterais qu'on conclue.

Mme Sophie PESEUX : J'avais peut-être mal compris sur les BAFA et je suis surprise puisqu'on a eu une réunion le 6 février organisée par le groupe d'appui départemental où effectivement était présent M. RENAUD, l'Inspecteur d'Académie ; il y avait également des représentants du Conseil Général, des personnels de la Ville et l'UFR des Sports a proposé, dans le cadre d'une offre de service aux différentes écoles et aux communes, de trouver un accord, un arrangement au niveau de l'emploi du temps pour que l'ensemble des étudiants de l'Université puisse postuler. La réponse qui a été faite à l'époque était qu'il y aura plus de BAFA et c'est effectivement ce que vous me redites maintenant que si les étudiants peuvent avoir le BAFA, on se rend compte effectivement que ceux qui ont le BAFA ne sont pas forcément ceux qui continuent leurs études. C'est les étudiants qui nous ont demandé d'intervenir là-dessus.

M. LE MAIRE : C'est très important ce que vous dites Madame PESEUX. Ce que je souhaiterais surtout c'est qu'on soulève les problèmes ici et qu'ensuite on en discute en commission. On ne va pas faire ce soir le travail de la commission. Mais le problème que vous soulevez est important, il faudra que vous en discutiez en commission, en tout cas c'est une question qu'on peut se poser.

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : Je reviens juste sur le problème de l'accueil des enfants de maternelle seulement à 14 h. Je pense que les enfants qui seront à la cantine seront couchés plus tôt et je trouve regrettable que les parents ne puissent pas amener les petits avant 14 h parce que l'heure de sieste est passée, et après l'enfant aura certainement plus de mal à s'endormir et à être calme.

M. Laurent CROIZIER : Je voulais juste revenir sur ce qui a été fait à Montbéliard. Ce n'est pas une consultation, c'est une enquête et dans une enquête je pense que c'est la somme des intérêts particuliers qui ressort des résultats, ce n'est pas l'intérêt général qui ressort des résultats et j'en prends pour preuve...

M. LE MAIRE : Vous savez, quand on fait des enquêtes auprès de la population, les résultats sont parfois moyens.

M. Laurent CROIZIER : J'en prends pour preuve l'école Saint-Claude dans laquelle j'ai remplacé en début d'année où l'ensemble des parents était favorable au mercredi matin et après avoir mis autour de la table et c'est pour ça que j'insiste dans beaucoup de mes propos, ce que je vous reproche dans la méthodologie c'est que vous n'avez pas mis autour d'une même table plusieurs partenaires. Vous avez chaque fois dialogué quasi individuellement avec chacun. Du coup c'est l'intérêt de l'enfant qui ressort et ce ne sont plus les intérêts particuliers.

M. LE MAIRE : Donc c'était une information.

M. Yves-Michel DAHOU : Par rapport à l'inquiétude de Mme PESEUX, ce qu'elle préconise c'est déjà fait, donc je la rassure sur ce plan. Sur les étudiants, j'ai bien dit qu'actuellement il y a un vivier d'étudiants. Ce qu'on souhaite c'est, à terme, d'avoir une mixité entre les étudiants d'une part et effectivement des gens qui ont un BAFA, sachant que l'un n'est pas incompatible avec l'autre, il y a aussi des étudiants qui sont titulaires du BAFA. Je voulais simplement apporter ces précisions.

M. LE MAIRE : Merci Yves-Michel pour la qualité de ce rapport. C'était une information».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris acte de cette information relative à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2014.